

ASSEMBLÉE DE PROVINCE

BUREAU

N° 654-2018/BAPS/DES

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Trésorier	2
DFI	1
DES	1
UNC	1
JONC	1
Archives NC	1

DÉLIBÉRATION

**fixant le nombre de prix de la province Sud d'encouragement à la recherche (PER)
pouvant être attribués au titre de l'année 2018
soit pour l'année universitaire 2018/2019 (hors Nouvelle-Calédonie) ou 2019 (en Nouvelle-Calédonie)**

LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 44-98/APS du 18 novembre 1998 portant création d'un prix de la province Sud d'encouragement à la recherche ;

Vu la délibération n° 92-2017/APS du 29 décembre 2017 relative au budget de l'exercice 2018 de la province Sud ;

Vu le rapport n° 19028-2018/1-ACTS/DES du 11 juillet 2018,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 17 JUILLET 2018, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : Conformément à l'article 1 de la délibération modifiée du 18 novembre 1998 susvisée, il est prévu au titre de l'année 2018, soit pour l'année universitaire 2018-2019 (hors Nouvelle-Calédonie) ou 2019 (en Nouvelle-Calédonie), l'attribution de trois (3) prix de la province Sud d'encouragement à la recherche.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.